

28 jan 2005 -16:00

## Conseil des Ministres du 28 janvier 2005

Le Conseil des Ministres a été mené selon la procédure électronique, ce vendredi 28 janvier.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

28 jan 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28 janvier 2005](#)

## Transfert d'actifs de la SNCB

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert d'actifs de la SNCB au Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF).

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert d'actifs de la SNCB au Fonds de l'infrastructure ferroviaire (FIF).

Il s'agit de compléter la liste des actifs transférés au 1er janvier 2005 par la SNCB. Cette liste comprend principalement :- les installations de voies;- les constructions et ouvrages d'art du réseau ferré belge;- les installations d'électricité et de signalisation;- les intérêts intercallaires sur les dividendes Financière TGV.Ces transferts doivent permettre de compenser la dette de la SNCB reprise par l'Etat fédéral. Le Fonds de l'infrastructure ferroviaire est lui-même détenu à 100% par l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 jan 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28 janvier 2005](#)

## SNCB

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, le Conseil des Ministres a approuvé 4 projets d'arrêté royal relatifs à des démissions et nominations au sein de la SNCB et de la SNCB-Holding.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques, le Conseil des Ministres a approuvé 4 projets d'arrêté royal relatifs à des démissions et nominations au sein de la SNCB et de la SNCB-Holding.

Il s'agit plus précisément des démissions et nominations suivantes : - démission honorable de M. Karel Vinck de son mandat de ses fonctions d'administrateur délégué de la société anonyme de droit public SNCB, au 1er février 2005.- M. Marc Descheemaecker est nommé administrateur délégué de la SNCB, pour une durée de six ans; - démission honorable de Mme Christiane Servaty de son mandat de commissaire du gouvernement auprès de la SNCB-Holding;- M. Marc Boeykens est nommé commissaire du gouvernement auprès de la SNCB-Holding;- démission honorable de M. Karel Vinck de son mandat de son mandat d'administrateur délégué et de membre du Conseil d'administration de la SNCB-Holding, au 1er février 2005;- nomination M. Jannie Haek en tant qu'administrateur délégué et membre du Conseil d'administration de la SNCB-Holding, pour une durée de six ans;- démission honorable de Mme Dominique Offergeld de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration de la SNCB-Holding, au 1er février 2005; - Mme Catherine Gernay est nommée membre du Conseil d'Administration de la SNCB-Holding pour une durée de six ans;- M. Jean-Claude Fontinoy est nommé Président du Conseil d'Administration de la SNCB-Holding pour une durée de six ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 jan 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28 janvier 2005](#)

## Vérifications de sécurité des services de renseignements

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en troisième lecture, deux avant-projets de loi modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité et portant création d'un organe de recours en matière d'habilitations de sécurité.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en troisième lecture, deux avant-projets de loi modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité et portant création d'un organe de recours en matière d'habilitations de sécurité.

L'objectif de ces avant-projets est double:- donner un statut légal aux vérifications de sécurité (Screenings)Ce projet crée un cadre général et énumère les autorités compétentes pour délivrer des attestations de sécurité. Il détermine en outre les conditions dans lesquelles ces vérifications peuvent être réalisées : la nature des données qui peuvent être recueillies et la manière dont celles-ci peuvent l'être. - permettre un recours juridictionnel effectif à l'encontre de ces vérificationsLe recours - qui portera aussi bien sur le refus de délivrance d'une attestation de sécurité que sur un avis négatif de sécurité - peut dorénavant être exercé devant un organe indépendant. Le second projet précise la composition de l'organe de recours compétent : le président du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P) et le président de la Commission de la protection de la vie privée entoureront désormais le président du Comité permanent R. L'organe de recours sera donc composé exclusivement de magistrats.Ces nouvelles mesures concilient un juste équilibre entre le respect de l'ordre public et la protection des libertés individuelles tout en répondant aux différentes recommandations formulées par le Comité permanent de contrôle des services de renseignement (Comité permanent R). Les deux avant-projets de loi ont été adaptés en fonction des conseils formulés par la Commission de la protection de la vie privée et le Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>